

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2316

28 octobre 2010

### SOMMAIRE

Accotrust .....	111164	Rambouillet Capital S.A. ....	111159
Alenex S.A. ....	111165	Redline Finance Holding SA .....	111156
Antex S.A. ....	111136	Renaissance Management B.V. ....	111159
Axe Medical S.A. ....	111168	Rus S.A. ....	111159
Beluga Shipco GP JVCO II .....	111140	Rus S.A. ....	111160
CEP III Participations S.à r.l. SICAR .....	111164	Satalux .....	111160
CK Networks .....	111133	SA.TU. S.A. ....	111160
Computer Associates Luxembourg S.à r.l. .....	111136	Sesamon S.A. ....	111161
CPI Capital Partners Europe Holdings S.à r.l. ....	111157	Sigmatech S.A. ....	111161
DTLeurope GmbH .....	111165	Société Européenne d'Expertises Techni- ques .....	111161
Foxitec S.A. ....	111161	SPE III Finance S.à r.l. ....	111162
ID Consulting S.à r.l. ....	111150	Stalingrad Lux Investments S.A. ....	111152
Kenmore European Ventures S.à r.l. ....	111168	Steinbrech S.à r.l. ....	111162
Laodicia S.A. ....	111135	Stratford Capital Management S. à r.l. ..	111159
Mercosul Internet S.à r.l. ....	111122	Suria Holdings .....	111162
MexSpa Participations S.A. ....	111135	Talentia Luxembourg S.A. ....	111163
Novagreen PV S.à r.l. ....	111153	T - Gestion S.A. ....	111160
Octoplas Invest S.A. ....	111155	The European Asset Value Fund .....	111163
OLIVI Antonio S.à r.l. ....	111155	Toolux Sanding S.A. ....	111164
Opera Gallery Services S.A. ....	111155	Tornasol Invest S.A. ....	111163
Pinxton S.A. ....	111156	Triton III LuxCo 2 S.à r.l. ....	111163
Pinxton S.A. ....	111156	Triton III No. 8 S.à r.l. ....	111165
Pinxton S.A. ....	111156	Tyche Business Associates S.A. ....	111157
Prefaco S.A. ....	111157	Wagram Lux Investments S.A. ....	111155
Prologis Italy XI S.à r.l. ....	111149	Walberg S.A. ....	111162
Pro-Vision S.A. ....	111158	Xtreme Equipment Group .....	111164
Quercus S.A. ....	111158	Zynga Luxembourg S.à r.l. ....	111164

**Mercosul Internet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.531.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, the twenty-fifth day of August, before us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Maniro Limited, a company incorporated under the laws of Bahamas, having its registered office at Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4<sup>th</sup> floor, Nassau, Bahamas (Maniro),

hereby represented by Nicolas van Heule, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. Santa Marcelina inv & Arbitrage Ltd, a company incorporated under the laws of Bahamas, having its registered office at Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4<sup>th</sup> floor, Nassau, Bahamas (Santa Marcelina),

hereby represented by Nicolas van Heule, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3. Santa Venerina Inv & Arbitrage Ltd, a company incorporated under the laws of Bahamas, having its registered office at Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4<sup>th</sup> floor, Nassau, Bahamas (Santa Venerina),

hereby represented by Nicolas van Heule, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

the appearing parties, from 1 to 3 as represented above, are hereinafter referred to as the Shareholders,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, as represented above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the issued share capital of Mercosul Internet S.A., a company incorporated and organized under the laws of Uruguay, having its registered office at Juncal 1327, ap. 2201, Montevideo, Uruguay (the Company) in the amount of twelve thousand United States Dollars (USD 12,000) represented by twelve thousand (12,000) issued and fully paid shares with a par value of one United States Dollars (USD 1) each, is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that Maniro holds 1/3 of the shares in the share capital of the Company, that Santa Marcelina holds 1/3 of the shares in the share capital of the Company and that Santa Venerina holds 1/3 of the shares in the share capital of the Company, hence that the Shareholders hold 100% of the shares in the share capital of the Company;

III. that by a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on August 2, 2010, and by a special resolution validly adopted by the Shareholders on August 20, 2010, the Company duly resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration of the Company from Uruguay to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Uruguay to give effect to that resolution have been duly performed;

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company, dated as of August 20, 2010, that the net assets of the Company correspond to more than the value of the share capital of the Company (including share premium if any), and (ii) from a certificate of the directors of the Company dated August 23, 2010, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per the balance sheet dated as of August 20, 2010 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

V. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Uruguay to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Mercosul Internet S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the Company's (interim) closing balance sheet in Uruguay and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and setting up of the issued share capital of the Company;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act dated August 10, 1915 as amended;

5. Acknowledgment of the resignation of Jorge Felipe Lemann, Marcel Herrmann Telles, Carlos Alberto da Veiga Sicupira and Roberto Moses Thompson Motta, who are current directors of the Company and granting of full discharge for the performance of their duties as directors of the Company from the date of their appointment until the date of their resignation;

6. Appointment of Jorge Paulo Lemann, Marcel Herrmann Telles, Carlos Alberto da Veiga Sicupira, Roberto Moses Thompson Motta and Richardus Eduardus Johannes Brekelmans as new managers of the Company for an unlimited duration;

7. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

8. Miscellaneous.

VI. That the Shareholders have taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Uruguay to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Shareholders further declare that all formalities required under the laws of Uruguay to give effect to such transfer have been duly performed.

*Second resolution*

The Shareholders resolve that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Mercosul Internet S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to approve the Company's (interim) closing balance sheet in Uruguay as of August 20, 2010 hereof a copy of which shall remain attached to the present deed. The Shareholders record that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company results from the aforementioned balance sheet.

The Shareholders state that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Shareholders state that the total value of all assets and liabilities of the Company is equal to one hundred and twenty one million, five hundred and twenty three thousand, two hundred and twelve United States Dollars and sixty-one cents (USD 121,523,212.61) and shall be allocated as follows:

(i) thirty thousand United States Dollars (USD 30,000) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) three thousand United States Dollars (USD 3,000) is to be allocated to the legal reserve.

The Shareholders acknowledge that the issued share capital of the Company is, further to the above allocation, set at thirty thousand United States Dollars (USD 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares, without designation of par value. Hence, the Shareholders resolve to cancel any other shares or any kind of instruments representing the share capital issued by the Company in the past without, however, modifying the share capital of the Company.

The Shareholders acknowledge that the increase of the share capital results from an allocation of available reserves (results carried forward) to the share capital account. In addition, the Shareholders acknowledge that the increase of the legal reserve also results from an allocation of available reserves (results carried forward) to the legal reserve account.

The Shareholders acknowledge that further to the migration of the Company, Maniro will hold 10,000 shares without designation of par value in the share capital of the Company, Santa Marcelina will hold 10,000 shares without designation of par value in the share capital of the Company and Sante Venerina will hold 10,000 shares without designation of par value in the Company.

*Fourth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws. The restated articles of association of the Company shall read as follows:

## **Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the Luxembourg laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The denomination of the company is Mercosul Internet S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form, except by way of public offer.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The bankruptcy or the insolvency of the sole shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders do not trigger the dissolution of the company.

## **Title II. Capital - Shares**

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at thirty thousand United States Dollars (USD 30,000) divided into thirty thousand (30,000) shares without designation of par value.

**Art. 8.** Shares can be freely transferred by the sole shareholder, as long as there is only one shareholder.

In case there is more than one shareholder, shares are freely transferable among shareholders.

Transfers of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

## **Title III. Management**

**Art. 9.** The company is managed by a board of managers consisting of at least three members, whether shareholders or not. At least one of these members shall be designated as a category «A» manager, the others being designated as category «B» managers.

The managers are appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove them.

Their term and remuneration is fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

The office of a manager shall be vacated if:

I. he resigns his office by notice to the company, or

II. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,

III. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

IV. he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

**Art. 10.** The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request at the place indicated in the convening notice which shall be, in principle, in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

No notice shall be required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented by virtue of a proxy. Representation may only occur by virtue of a proxy meeting all of the following conditions:

- a proxy may only be given in respect of a specific meeting of the board of managers; and
- such proxy must be in writing and it must reproduce the agenda of such meeting; and
- the proxyholder must be a manager.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

**Art. 11.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of managers.

The board of managers is authorized to proceed to the payment of interim dividends subject to the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 12.** The Company will be bound in any circumstances, except regarding matters provided under article 13, by (i) the joint signatures of any two (2) category “A” manager or (ii) the joint signature of one (1) category “A” manager and one (1) category “B” manager unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the manager(s) pursuant to the present articles of association.

**Art. 13.** The company may only decide on the matters listed below through a resolution of the board of managers. The approval of a resolution of the board of managers on those matters will require the affirmative vote of all category «A» members of the board of managers:

- (a) Acquisition, alienation, assignment, transfer, encumbrance or disposition of real estate, for any reason, by the company, as well as any grant by the company of security or guarantees of any nature for its own or third parties’ obligations in any amount (including without limitation the grant of personal guarantees such as aval guarantee (“aval”) or surety (“fiança”)), and any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, to the entering into such transaction by any company controlled, directly or indirectly, by the company («Controlled Company»);
- (b) Assumption of any financings or loans;
- (c) The entering into, change to, or termination of, any contract, agreement or transaction of any nature related to the company that, in a single transaction or series of related transactions carried out over a period of 12 (twelve) successive months, involves a total amount greater than 1% (one percent) of the net asset value of the company;
- (d) Any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, as to the entering into, change to, or termination of, any contract, agreement or transaction of any nature between any Controlled Company, on one side, and, on the other, (i) any company or other type of institution that is directly or indirectly controlled by the Controlled Company in question; or (ii) any company or other type of institution that directly or indirectly controls or participates in the control of the Controlled Company in question; or (iii) any company or other type of institution that is directly or indirectly controlled by the same company(ies) and/or other type(s) of institution that control(s) the Controlled Company in question;
- (e) Nomination of the officer(s) or representative(s) who shall represent the company and/or any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, to the nomination of an officer or representative

by any Controlled Companies (i) at shareholder's meetings, shareholders' meetings and/or in amendments to the articles of Incorporation of any of its respective controlled companies and/or the successors of such controlled companies, as well as (ii) in any other act or instrument executed by the company and/or by any of the Controlled Companies in their capacity as partner, shareholder, shareholder, consortium member or holder of any participation or economic or institutional interest in other companies, institutions or undertakings;

(f) Participation by the company and/or any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, to the participation of any Controlled Company in other new or existing companies, institutions or undertakings in Brazil, Luxembourg or abroad, as partner, shareholder, shareholder, consortium member or holder of any participation or economic or institutional interest, including participation in shareholders' agreements, shareholders' agreements, consortia, joint ventures, investment agreements or any other type of agreement of incorporation and/or institutional participation.

**Art. 14.** The board of managers may give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 15.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

#### **Title IV. Supervision**

**Art. 16.** The company is supervised by one or several statutory auditors, when so required by the Law, appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

#### **Title V. General meeting of shareholders**

**Art. 17.** The sole shareholder shall exercise all the powers vested in the general meeting of the shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of manager(s) shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held, in principle, in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title VI. Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 18.** The financial year of the company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 19.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortization and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### **Title VII. Liquidation - Dissolution**

**Art. 20.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the sole shareholder or, as the case may be, by the meeting of shareholders at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended. The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

#### **Title VIII. Varia**

**Art. 21.** The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

##### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to acknowledge the resignation of Jorge Felipe Lemann, Marcel Herrman Telles, Carlos Alberto da Veiga Sicupira and Roberto Moses Thompson Motta, who are current directors of the Company and granting of full discharge for the performance of their duties as directors of the Company from the date of their appointment until the date of their resignation.

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to appoint the following persons as class A managers for an indefinite period:

- Jorge Paulo Lemann, Businessman, born in Rio de Janeiro (Brazil), on August 26<sup>th</sup>, 1939, with professional address at Zurcherstr. 325, 8645, Jona, Switzerland;
- Marcel Herrmann Telles, Businessman, born in Rio de Janeiro (Brazil), on February 23, 1950, residing at Redingstrasse 4, 9000 St Gallen, Switzerland;
- Carlos Alberto da Veiga Sicupira, Businessman, born in Rio de Janeiro (Brazil), on May 1, 1948, residing at Redingsstrasse 4, 9000 St Gallen, Switzerland.

The Shareholders resolve to appoint the following persons as class B managers for an indefinite period:

- Roberto Moses Thompson Motta, Businessman, born in Rio de Janeiro (Brazil), on November 6, 1957, residing at PO Box SP 61335, Harbour Colony, Nassau, New Providence, Bahamas; and
- Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, company director, born on September 12, 1960 in Amsterdam (The Netherlands), with professional address at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Seventh resolution*

The Shareholders resolve to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Eighth resolution*

The Shareholders resolve to authorise any of the managers of the Company, each acting individually, with power of substitution, to (i) take, in the name and on behalf of the Company, all such actions as they may in their absolute discretion think necessary, required or useful in order to give effect to the preceding resolutions including, not exclusively, the necessary filings with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and/or the Registrar in Uruguay, and the execution and performance of any further documents, deeds, instruments, agreements, notices, acknowledgements, letter agreements, memoranda, statements and certificates as may be ancillary, necessary, required or useful in connection therewith, promising to ratify if need be; (ii) grant under their sole signature, in the name and on behalf of the Company, a power of attorney to one or more third parties under such terms as they may in their absolute discretion think fit in order to give effect to the preceding resolutions; and (iii) negotiate, sign, execute, and perform under any agreements, documents, deeds, instruments, memoranda, statements and certificates as such attorney may deem necessary or useful in connection with the above resolutions.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at nine thousand Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août, par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. Maniro Limited, une société constituée selon les lois des Bahamas, ayant son siège social à Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4<sup>e</sup> étage, Nassau, Bahamas (Maniro),  
ici représentée par Nicolas van heule, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,
2. Santa Marcelina Inv & Arbitrage Ltd, une société constituée selon les lois des Bahamas, ayant son siège social à Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4<sup>e</sup> étage, Nassau, Bahamas (Santa Marcelina),  
ici représentée par Nicolas van Heule, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,
3. Santa Venerina Inv & Arbitrage Ltd, une société constituée selon les lois des Bahamas, ayant son siège social à Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4<sup>ème</sup> étage, Nassau, Bahamas (Santa Venerina),  
ici représentée par Nicolas van Heule, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

les parties comparantes, de 1 à 3 représentées comme indiqué ci-dessus, sont ci-après désignées les Associés, ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que le capital social émis de Mercosul Internet S.A.; une société constituée et régie par les lois de l'Uruguay, ayant son siège social à Juncal 1327, ap. 2201, Montevideo, Uruguay (la Société), d'un montant de douze mille dollars américains (USD 12.000) représenté par douze mille (12.000) parts sociales entièrement émises et libérées d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, est dûment représenté à la présente assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. que Maniro détient 1/3 des parts sociales dans le capital social de la Société, que Santa Marcelina détient 1/3 des parts sociales dans le capital social de la Société, que Santa Venerina détient 1/3 des parts sociales dans le capital social de la Société et qu'ainsi les Associés détiennent 100% des parts sociales dans le capital social de la Société;

III. que par une décision du conseil de gérance de la Société valablement adoptée le 2 août 2010 et par une résolution spéciale des Associés de la Société valablement adoptée le 20 août 2010, la Société a décidé de transférer son siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de l'Uruguay à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vigueur à la date du présent acte sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises selon les lois de l'Uruguay afin de donner effet à cette décision ont été dûment accomplies;

IV. qu'il ressort (i) d'un bilan de la Société daté du 20 août juillet 2010, que les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social (en ce compris la prime d'émission le cas échéant) de la Société, et (ii) d'un certificat de la gérance de la Société daté du 23 août 2010, que depuis la date du bilan et à compter de la date du présent acte, aucun changement matériel de l'activité de la Société et de ses affaires n'a eu lieu qui aurait entraîné que les états financiers au 20 août 2010, soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société de l'Uruguay à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Mercosul Internet S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de clôture (intérimaire) de la Société en Uruguay et confirmation de la description et de la cohérence de tous les actifs et passifs de la Société et détermination du capital social de la Société;

4. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises, en raison du changement de nationalité de la Société qui devient une société de droit luxembourgeois, soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée;

5. Prise d'acte de la démission de Jorge Felipe Lemann, Marcel Herrmann Telles, Carlos Alberto da Veiga Sicupira et Roberto Moses Thompson Motta en tant que gérants actuels de la Société et pleine décharge accordée pour l'exécution de leurs fonctions en tant que gérants de la Société à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission;

6. Nomination de Jorge Paulo Lemann, Marcel Herrmann Telles, Carlos Alberto Da Veiga Sicupira, Roberto Moses Thompson Motta et Richardus Eduardus Johannes Brekelmand en tant que nouveaux gérants de la Société en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée;

7. Etablissement du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

8. Divers.

VI. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de l'Uruguay à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Les Associés déclarent par ailleurs que toutes les formalités requises par les lois de l'Uruguay en vue de donner effet à ce transfert ont été dûment accomplies.

### *Deuxième résolution*

Les Associés décident que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Mercosul Internet S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'approuver le bilan de clôture (intérimaire) de la Société en Uruguay à la date du 20 août 2010, dont une copie restera annexée au présent acte.

Les Associés constatent que la description et la cohérence de tous les actifs et passifs de la Société résultent du bilan susmentionné.

Les Associés déclarent que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours tous ses actifs et qui est toujours tenue par toutes ses dettes et engagements.

Les Associés déclarent que la valeur nette totale de tous les actifs et passifs de la Société est de cent vingt et un millions cinq cent vingt-trois mille deux cent douze dollars américains et soixante et un cents (USD 121.523.212,61) et sera affectée comme suit:

- (i) trente mille dollars américains (USD 30.000) seront affectés au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) trois mille dollars américains (USD 3.000) seront affectés à la réserve légale.

Les Associés prennent acte que le capital social émis de la Société est, suite à l'affectation ci-dessus, fixé à trente mille dollars américains (USD 30.000) représenté par trente mille (30.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale. Ainsi, les Associés décident d'annuler toutes autres parts sociales ou toute sorte d'instruments représentant le capital social émis par la Société auparavant sans, toutefois, modifier le capital social de la Société.

Les Associés prennent acte du fait que l'augmentation du capital social résulte d'une affectation de réserves disponibles (résultats reportés) au compte capital social.

En outre, les Associés prennent acte du fait que l'augmentation de la réserve légale résulte également d'une affectation de réserves disponibles (résultats reportés) au compte de réserve légale.

Les Associés prennent acte que, suite à la migration de la Société, Maniro détiendra 10.000 parts sociales dans le capital social de la Société sans désignation de valeur nominale, Santa Marcelina détiendra 10.000 parts sociales dans le capital social de la Société sans désignation de valeur nominale et Santa Venerina détiendra 10.000 parts sociales dans le capital social de la Société sans désignation de valeur nominale.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises.

Les statuts reformulés de la Société auront la teneur suivante:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est Mercosul Internet S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, cession ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes sauf par voie d'offre publique.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou d'un des associés selon les cas n'entraîne pas la dissolution de la société.

## Titre II. Capital - Parts sociales

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à trente mille dollars américains (USD 30.000) divisé en trente mille (30.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

**Art. 8.** Les Parts Sociales sont librement cessibles par l'Associé Unique, tant qu'il n'y a qu'un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées qu'avec l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour tous les autres points relatifs aux cessions de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

## Titre III. Administration

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non. Au moins un de ces membres sera désigné comme gérant de catégorie «A», les autres étant désignés comme gérants de catégorie «B».

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui peut à tout moment les révoquer.

Les émoluments des gérants et la durée de leurs mandats sont fixés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- I. il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- II. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- III. il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- IV. il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 10.** Le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, se situe à Luxembourg.

Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne délibère valablement sur tous points que si une majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration. La représentation n'est possible en vertu d'une procuration que si les conditions suivantes sont toutes remplies:

- la procuration est uniquement accordée pour une réunion déterminée du conseil de gérance,
- la procuration doit être écrite et doit reprendre l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance; et
- le mandataire doit être un gérant.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies de la même résolution; elles peuvent être envoyées par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, un membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil de gérance par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera censée être présent au dit conseil de gérance aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil de gérance.

Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié de Luxembourg.

**Art. 11.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la société.

**Art. 12.** La Société sera valablement engagée en toutes circonstances, sauf en ce qui concerne les opérations visées à l'article 13, (i) par les signatures conjointes de deux (2) gérants de catégorie «A» ou (ii) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie «A» et d'un (1) gérant de catégorie «B», à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoir n'aient été prises par le conseil de gérance conformément aux présents statuts.

**Art. 13.** Les actes suivants devront être approuvés par une résolution du conseil de gérance.

Une telle résolution ne sera approuvée que par le vote positif de tous les gérants de catégorie «A» du conseil de gérance:

(a) Achat, aliénation, cession, transfert, hypothèque ou disposition de biens immobiliers, pour quelque raison que ce soit, par la société, ainsi que l'octroi par la société de sûretés ou garanties de toute nature pour l'exécution des obligations de la société ou de tiers quel qu'en soit le montant (en ce comprises sans limitation les sûretés personnelles), et tout consentement de la société, en qualité d'actionnaire ou d'administrateur, à la conclusion d'une telle transaction par toute société dont elle a directement ou indirectement le contrôle (ci-après une «Société Contrôlée»);

(b) Reprises d'emprunts et de dettes;

(c) Conclusion, modification, résiliation de tout contrat, accord ou transaction de toute nature auquel la société est partie, qui en une seule opération ou une série de plusieurs opérations liées effectuées sur une période de douze (12) mois consécutifs porte sur un montant total supérieur à un pour cent (1%) de l'actif net de la société;

(d) Consentement de la société, agissant en qualité d'actionnaire ou d'administrateur, pour la conclusion, modification, résiliation de tout contrat, accord ou transaction de toute nature entre une Société Contrôlée et (i) une société ou tout autre type d'entité directement ou indirectement contrôlée par la Société Contrôlée en question, (ii) une société ou tout autre type d'entité qui contrôle directement ou indirectement la Société Contrôlée en question, ou

(iii) une société ou tout autre type d'entité qui est directement ou indirectement contrôlée par les mêmes sociétés ou tout autre type d'entité qui contrôlent la Société Contrôlée en question;

(e) Nomination des agents et des mandataires qui représenteront la société, et/ou tout consentement de la société, agissant en qualité d'actionnaire ou d'administrateur, à la désignation de tels agents ou mandataires par des Sociétés Contrôlées (i) lors d'assemblées générales ordinaires ou extraordinaires et/ou dans les modifications statutaires des sociétés dont elles ont le contrôle respectif, et/ou pour (ii) tout autre acte ou instrument conclu par la société ou par une Société Contrôlée en sa capacité d'associé, actionnaire, membre d'un groupement, ou détenteur de toute participation ou intérêt dans d'autres sociétés, entités ou entreprises;

(f) Participation par la société et/ou tout consentement de la société, en qualité d'actionnaire ou d'administrateur, à la participation par des Sociétés Contrôlées dans des sociétés, entités ou entreprises nouvelles au Brésil, au Luxembourg ou ailleurs, comme associé, actionnaire, membre d'un groupement, ou détenteur de toute participation ou intérêt dans d'autres sociétés, entités ou entreprises, en ce compris la conclusion de pactes d'actionnaires, consortiums, accords d'exploitation en commun («joint ventures»), accords d'investissement, ou tout autre type de contrat de constitution et/ou de participation.

**Art. 14.** Le conseil de gérance peut donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ou associés.

**Art. 15.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 16.** La société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires, lorsque la loi l'exige, nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat.

## Titre V. Assemblée générale des associés

**Art. 17.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions allant au-delà des pouvoirs du gérant/conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Ces décisions se feront par écrit et seront consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

Aucune décision n'est valablement prise tant qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront, en principe, au Luxembourg. La représentation en vertu d'une procuration est permise.

## Titre VI. Année comptable - Bénéfices - Réserves

**Art. 18.** L'exercice social commence le premier (1) janvier et prend fin le trente et un (31) décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année au dernier jour de décembre un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits seront dressés.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour une raison quelconque, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

## Titre VII. Liquidation - Dissolution

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés à la majorité fixée à l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le(s) liquidateur(s) seront investis des pouvoirs les plus étendus afin de réaliser les actifs et de payer les dettes.

## Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de prendre acte de la démission de Jorge Felipe Lemann, Marcel Herrmann Telles, Carlos Alberto da Veiga Sicupira et Roberto Moses Thompson Motta, gérants actuels de la Société et de leur accorder pleine décharge pour l'exécution de leur fonction de gérants de la Société à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

### *Sixième résolution*

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que gérants A pour une durée indéterminée:

- Jorger Paulo Lemann, homme d'affaires, né à Rio de Janeiro (Brésil) le 26 août 1939, avec adresse professionnelle au Zurcherstrasse 325, 8645, Jona, Suisse;

- Marcel Herrmann Telles, homme d'affaires, né à Rio de Janeiro (Brésil) le 23 février 1950, avec adresse personnelle au Redingstrasse 4, 9000 St-Gallen, Suisse; et

- Carlos Alberto da Veiga Sicupira, homme d'affaires, né à Rio de Janeiro (Brésil) le 1 mai 1948 avec adresse personnelle au Redingstrasse 4, 9000 St-Gallen, Suisse; et

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que gérant B pour une durée indéterminée:

- Roberto Moses Thompson Motta, homme d'affaires, né à Rio de Janeiro (Brésil) le 6 novembre 1957, avec adresse personnelle au PO Box SP 61335, Harbour Colony, Nassau, New Providence, Bahamas; et

- Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1960, à Amsterdam, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 1315, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

### *Septième résolution*

Les Associés décident d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Huitième résolution*

Les Associés décident d'autoriser tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, aux fins (i) d'effectuer, au nom et pour le compte de la Société, toutes actions qu'il déterminera, en son entière discrétion, nécessaires, requises ou utiles en vue de donner effet aux résolutions précédentes, y compris, mais non exclusivement, les enregistrements nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et/ou le Registre d'Uruguay, et l'entrée dans et l'exécution de tout autre document, contrat, instrument, acte, notice, approbation, lettres d'engagements, mémoires et certificats, accessoires, nécessaires, requis ou utiles à cette fin, et leur ratification si nécessaire; (ii) de donner pouvoir par sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à une ou plusieurs parties tierces sous les conditions qu'il déterminera, en son entière discrétion, nécessaires aux fins de donner effet aux résolutions précédentes et (iii) de négocier, signer et exécuter tout contrat, document, acte, instruments, mémoires et certificats que ce mandataire jugera nécessaire ou utile en relation avec les résolutions précédentes.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à neuf mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N. VAN HEULE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 août 2010. Relation: LAC/2010/37671. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Référence de publication: 2010126663/621.

(100143915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

**CK Networks, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 65, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 155.543.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den sechszwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Ist erschienen:

Herrn Konstantinos KRIARAKIS, Technischer Leiter, wohnhaft in L-1450 Luxembourg, 65, côte d'Eich,

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in seiner abgeänderten Form, dem Gesetz vom 11. Mai 2007 zur Schaffung einer Verwaltungsgesellschaft für Privatvermögen („Gesetz über die SPF“) unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum ausschließlichen Gegenstand, unter Ausschluss jeder Handelstätigkeit, den Erwerb, den Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über die Finanzsicherheiten einerseits, und andererseits von Barguthaben und Kontoguthaben jeglicher Art.

Unter Finanzinstrument im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über die Finanzsicherheiten sind zu verstehen a) jegliche Effekten und sonstige Wertpapiere, einschließlich insbesondere der Aktien und sonstigen aktienähnlichen Wertpapiere, die Anteile von Gesellschaften und Organismen für gemeinsame Anlagen, die Schuldverschreibungen und sonstigen Schuldtiteln, die Depotscheine, Kassenbons und Handelpapiere; b) die Wertpapiere, die ein Recht auf den Erwerb von Aktien, Schuldverschreibungen oder sonstigen Effekten mittels Zeichnung, Kauf oder Tausch verleihen; c) die Terminfinanzinstrumente und die in bar auszahlbaren Titel (unter Ausschluss der Zahlungsinstrumente), einschließlich der Geldmarktinstrumente; d) sämtliche sonstigen Papiere, die Eigentumsrechte, Forderungen oder Effekten verbriefen; e) jegliche Instrumente im Zusammenhang mit zugrunde liegenden Finanzwerten, Indizes, Rohstoffen, Edelmetallen,

Lebensmitteln, Metallen oder Waren, anderen Gütern oder Risiken; f) die Forderungen bezüglich der unter a) bis e) aufgeführten Elemente oder die Rechte auf oder in Bezug auf diese verschiedenen Elemente, ganz gleich ob diese Finanzinstrumente verbrieft oder nicht verbrieft, mittels Gutschrift oder Übergabe übertragbar, Inhaber- oder Namenstitel, indossierbar oder nicht indossierbar sind, und welches auch immer das auf sie anwendbare Recht ist.

Ganz allgemein kann die Gesellschaft jegliche Überwachungs- und Kontrollmaßnahmen ergreifen und sämtliche Geschäfte oder Transaktionen tätigen, die sie für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für notwendig oder zweckmäßig erachtet, und zwar im weitesten Sinne, jedoch mit der Maßgabe, dass die Gesellschaft sich nicht in die Verwaltung der von ihr gehaltenen Beteiligungen einmischt und im Rahmen des Gesetzes über die SPF handelt.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen "CK Networks".

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,00).

Diese einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter, Herrn Konstantinos KRIARAKIS, vorgeannt, gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) zur freien Verfügung steht, was die Gesellschafterin anerkennt.

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 9.** Die Geschäftsanteile sind frei übertragbar unter der Bedingung, dass sie von geeigneten Anlegern, wie in Artikel 3 des Gesetzes über die SPF definiert, gehalten werden.

Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Die Gesellschaft verpflichtet sich, den Geschäftsführer in Bezug auf sämtliche Verluste, Schäden oder Ausgaben aufgrund einer Klage oder eines Prozesses schadlos zu halten, durch die oder den er in seiner ehemaligen oder derzeitigen Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft belangt werden könnte, außer er wird infolge einer solchen Klage oder in einem solchen Prozess endgültig wegen schwerer Fahrlässigkeit oder vorsätzlicher schlechter Verwaltung verurteilt.

**Art. 13.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 14.** Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Gesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendzehn.

**Art. 16.** Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 17.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 18.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

**Art. 19.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 20.** Für sämtliche Punkte die nicht Gegenstand einer spezifischen Bestimmung der vorliegenden Satzung sind, wird auf das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und seine nachträglichen Abänderungen, und auf das Gesetz über die SPF verwiesen.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf tausendvierhundert Euro (EUR 1.400,00) abgeschätzt.

#### *Beschlüsse:*

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse zu fassen:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.
2. Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herrn Konstantinos KRIARAKIS, vorgenannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

3. Die Adresse der Gesellschaft lautet:

L-1450 Luxemburg, 65, côte d'Eich.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Komparsent, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. Kriarakis, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Relation: LAC/2010/38267. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. September 2010.

Référence de publication: 2010126541/112.

(100144318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

#### **Laodicia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 55.403.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (RECTIFICATIF DEPOT N° L090148251.04 du 24.09.2009)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126640/10.

(100144386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

#### **MexSpa Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.569.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010126665/13.

(100144009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Computer Associates Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.372.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Septembre 2010.

Computer Associates Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2010126945/15.

(100144062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Antex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 37.176.

---

L'an deux mille dix, le six août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANTEX S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37176, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 21 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 441 du 22 novembre 1991, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 72 du 24 janvier 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24 rue des Genêts.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume WINCKEL, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24 rue des Genêts.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Christelle LANGLOIS, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et validées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

- Clôture de l'exercice social au 6 août 2010 et approbation des comptes intérimaires pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 6 août 2010.

- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, décharge à leur accorder.

- Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Italie, à Pioltello (MI), de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

- Mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et emportant notamment adaptation des statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée, le changement de la dénomination sociale en "ANTEX S.r.l." et approbation des nouveaux statuts en Italien dont le texte sera annexé au présent acte.

- Détermination du nombre d'administrateurs à un et nomination de Monsieur Orazio FERRI, né au Spino D'adda (CR), le 23 septembre 1959, demeurant au Spino d'adda (CR), Via Rossi Martini n. 6, comme nouvel administrateur pour une durée de trois ans.

- Nomination d'un collège de commissaires aux comptes pour une durée de trois ans.

- Délégation de pouvoirs.

- Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de clôturer anticipativement l'exercice social au 6 août 2010 et approuve le bilan de clôture de la société arrêté au 6 août 2010, lequel bilan, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Italie, à I-20096 Pioltello (MI), 114/A, via Roma, et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide la mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée et de changer la dénomination sociale en "ANTEX S.r.l".

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts en italien dont le texte sera annexé au présent acte.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à un et de nommer Monsieur Orazio FERRI, né au Spino D'adda (CR), le 23 septembre 1959, demeurant au Spino d'adda (CR), Via Rossi Martini n. 6, code fiscal FRR RZO 59P23 I914], en qualité de nouvel administrateur pour une durée de trois ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer un collège de commissaire aux comptes composé des personnes suivantes:

- Luigi Ambrogio CRIPPA, né le 07/12/1948 à Pioltello, demeurant pour la charge à Pioltello via Roma 114/a, code fiscal CRP LMB 48TO7 G686R, «Dottore Commercialista, Revisore Contabile» - Président du collège des commissaires;

- Carlo LONGONI, né le 04/03/1944 à Carate Brianza, demeurant pour la charge à Pioltello via Roma 114/a, code fiscal LNG CRL 44C04 B729R, " Dottore Commercialista, Revisore Contabile" - Commissaire Effectif;

- Francesco BRUNO, né le 10/07/1960 à Milano, demeurant pour la charge à Pioltello via Roma 114/a, code fiscal BRN FNC 60L10 F205E, " Dottore Commercialista, Revisore Contabile"- Commissaire Effectif;

- Federica Anna CRIPPA, née le 12/05/1978 à Cernusco sul Naviglio, demeurant pour la charge à Pioltello via Roma 114/a, code fiscal CRP FRC 78E52 C523E, "Dottore Commercialista, Revisore Contabile" Président remplaçant;

- Stefano Mauro SANTI, né le 18/10/1958 à Milano, demeurant pour la charge à Pioltello via Roma 114/a, code fiscal SNTMST58R18F205Y, "Revisore Contabile", commissaire remplaçant.

Les membres du collège de commissaires aux comptes sont nommés pour une durée de trois ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012. Leurs émoluments seront calculés sur la base des tarifs professionnels en vigueur en Italie.

### Septième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Orazio FERRI, prénommé, tous pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous les documents et d'entreprendre quelque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, Monsieur Orazio FERRI est autorisé à entreprendre toute procédure nécessaire et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et d'autre part la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.200,- EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

### Suit la traduction libre en langue italienne du texte qui précède:

L'anno duemiladieci, il sei agosto.

Innanzi a Maître Jean SECKLER, notaio in Junglinster (Granducato di Lussemburgo).

Si è riunita l'assemblea generale straordinaria degli azionisti della società per azioni "ANTEX SA", la cui sede sociale è ubicata al 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, iscritta al registro di commercio e delle società di Lussemburgo, sezione B numero B 37176, costituita con atto di Maître Aloyse Biel, notaio in Differdange, in data 21 giugno 1991, pubblicato nel Memoriale C numero 441 del 22 novembre 1991, ed i cui articoli sono stati modificati più volte e da ultimo con atto di Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaio in Lussemburgo, del 12 dicembre 2002, pubblicato nel Memoriale C numero 72 del 24 gennaio 2003.

La seduta è aperta sotto la presidenza del Sig. Angelo ZITO, residente professionalmente in L-1621 Lussemburgo, rue des Genêts 24.

Il presidente nomina quale segretario il Signor Guillaume WINCKEL, residente professionalmente in L-1621 Lussemburgo, rue des Genêts 24.

È chiamato ad espletare la funzione di scrutatore la Signora Christelle LANGLOIS, residente in L-1621 Lussemburgo, 24 rue des Genêts.

Gli azionisti presenti o rappresentati all'assemblea e il numero di azioni detenute da ognuno di essi sono riportati su una lista di presenza, firmata dagli azionisti presenti e dai mandatari degli azionisti rappresentati, compilata dai membri dell'ufficio; a tale lista i membri dell'assemblea dichiarano riferirsi.

La suddetta lista di presenza, dopo essere stata siglata dagli organi sociali e dal notaio estensore, sarà allegata al presente atto con il quale verrà registrata.

Le deleghe rilasciate dagli azionisti rappresentati alla presente assemblea, siglate dai comparenti e dal notaio estensore, saranno anch'esse allegata al presente atto con il quale saranno registrate.

Il presidente espone e l'assemblea prende atto di quanto segue:

A.) che l'attuale assemblea generale straordinaria ha per

### Ordine del giorno

- Chiusura dell'esercizio al 6 agosto 2010 ed approvazione dei conti interinali per il periodo che va dal 1 gennaio 2010 al 6 agosto 2010.

- Dimissioni degli amministratori e dei sindaci, manleva di responsabilità.

- Trasferimento della sede legale ed amministrativa della società dal Granducato di Lussemburgo in Italia, dando atto che questo trasferimento non comporta la costituzione di una nuova società, sia dal punto di vista civilistico che fiscale.

- Modifica della ragione sociale per adattarla alla nuova forma legale italiana; la società sarà denominata "ANTEX S.r.l."; approvazione del nuovo statuto in italiano il cui testo sarà allegato al presente atto.

- Determinazione del numero degli amministratori in uno e nomina del Signor Orazio FERRI, nato a Spino d'Adda (CR), 23 settembre 1959, residente a Spino d'Adda (CR), Via Rossi Martini n. 6 quale amministratore unico che rimarrà in carica per un periodo di tre anni.

- Nomina del collegio sindacale per un periodo di tre anni.

- Delega di poteri.

- Varie.

B.) Che la presente assemblea, rappresentante la totalità del capitale sociale, è regolarmente costituita e può validamente deliberare sull'ordine del giorno.

C.) Che essendo presente o rappresentata alla presente assemblea la totalità del capitale sociale e avendo tutti gli azionisti presenti o rappresentati dichiarato di essere venuti a conoscenza dell'ordine del giorno prima dell'assemblea, è stato possibile derogare alle convocazioni d'uso.

Poi l'assemblea esamina e discute tutti i punti all'ordine del giorno e all'unanimità delibera quanto segue:

*In primo luogo*

L'assemblea delibera di chiudere anticipatamente l'esercizio sociale in corso, alla data del 6 agosto 2010; delibera inoltre di approvare il bilancio di esercizio chiuso alla data del 6 agosto 2010, il quale, dopo essere stato siglato dai componenti e dal notaio rogante, viene allegato al presente atto.

*In secondo luogo*

L'assemblea accetta le dimissioni degli amministratori e del sindaco e delibera di rilasciare agli stessi manleva di responsabilità per l'esercizio delle rispettive funzioni fino alla data del 6 agosto 2010.

*In terzo luogo*

L'assemblea delibera di trasferire la sede legale e amministrativa della società da Luxembourg in Italia, a Pioltello (MI), via Roma n. 114/A e di richiedere la cancellazione della società dal registro di commercio lussemburghese. La società adotterà di conseguenza la nazionalità italiana senza che questo trasferimento di sede sociale comporti la costituzione di una nuova società, sia dal punto di vista civilistico che fiscale.

*In quarto luogo*

L'assemblea delibera che la società adotti la nazionalità italiana e che si trasformi in società a responsabilità limitata (S.r.l.) disciplinata dal diritto italiano; di modificare la ragione sociale per adattarla alla nuova forma legale italiana; la società sarà quindi denominata "ANTEX S.r.l."

L'assemblea delibera inoltre di adottare un nuovo statuto conformemente alla legge italiana, il cui contenuto è quello che risulta dal testo allegato al presente atto.

*In quinto luogo*

L'assemblea delibera che la società sia amministrata in Italia da un Amministratore Unico nella persona del Signor Orazio FERRI, nato a Spino d'Adda (CR), 23 settembre 1959, residente a Spino d'Adda (CR), Via Rossi Martini n. 6, Codice Fiscale FRR RZO 59 P23 I914J, il quale resterà in carica per un periodo di tre anni e cioè fino all'approvazione del bilancio al 31 dicembre 2012.

*In sesto luogo*

L'assemblea delibera di istituire in Italia il Collegio Sindacale nelle persone dei signori:

- Dottor Luigi Ambrogio CRIPPA, nato a Pioltello il 07/12/1948, domiciliato per la carica in Pioltello Via Roma 114/A, Codice Fiscale CRP LMB 48TO7 G686R, "Dottore Commercialista, Revisore Contabile" Presidente del Collegio Sindacale;

- Dottor Carlo LONGONI, nato a Carate Brianza il 04/03/1944, domiciliato per la carica in Pioltello Via Roma 114/A, Codice Fiscale: LNG CRL 44C04 B729R, "Dottore Commercialista, Revisore Contabile" Sindaco effettivo;

- Dottor Francesco BRUNO, nato il 10/07/1960 a Milano, domiciliato per la carica in Pioltello Via Roma 114/A, Codice Fiscale: BRN FNC 60L10 F205E, "Dottore Commercialista, Revisore Contabile" Sindaco effettivo;

- Dottoressa Federica Anna CRIPPA, nata il 12/05/1978 a Cernusco sul Naviglio, domiciliata per la carica in Pioltello Via Roma 114/A, codice fiscale CRP FRC 78E52 C523E, "Dottore Commercialista, Revisore Contabile" Presidente Supplente;

- Dottor Stefano Mauro SANTI, nato il 18/10/1958 a Milano, domiciliato per la carica in Pioltello Via Roma 114/A, codice fiscale SNT MST 58R18 F205Y, "Revisore Contabile" Sindaco Supplente.

I membri del collegio sindacale rimarranno in carica per un periodo di tre anni e cioè fino all'approvazione del bilancio che si chiuderà il 31 dicembre 2012. I loro compensi saranno calcolati sulla base delle tariffe professionali vigenti in Italia.

*In settimo luogo*

L'assemblea delibera di conferire all'Amministratore Unico Signor Orazio FERRI, tutti i poteri necessari per svolgere tutte le formalità e adottare tutti i provvedimenti ritenuti necessari dalle autorità italiane in merito alle delibere di cui sopra, e, in generale firmare tutti i documenti e intraprendere qualsiasi azione che le autorità possano richiedere in merito all'attuazione delle delibere di cui alla presente assemblea, ivi comprese, se necessarie, eventuali modifiche statutarie.

Inoltre, il signor Orazio FERRI viene autorizzato a svolgere le pratiche necessarie per fornire tutti i documenti richiesti dalla competente Agenzia delle Entrate Italiana, dal Registro delle Imprese di Milano, dal Registro delle Imprese in Lussemburgo e in generale, da qualsiasi amministrazione, avente interesse, al fine di garantire la prosecuzione dell'attività sociale in Italia e la chiusura dell'attività in Lussemburgo.

Vengono inoltre attribuiti al portatore di una copia del presente verbale di assemblea tutti i poteri necessari al fine di effettuare la cancellazione della società in Lussemburgo sulla base della prova della registrazione della società in Italia presso il Registro delle Imprese di Milano.

Tutti i documenti relativi alla società nel Granducato del Lussemburgo saranno disponibili, per un periodo di cinque anni, presso la sua sede precedente in Lussemburgo.

Null'altro essendovi da deliberare su quanto posto all'ordine del giorno, il presidente scioglie l'assemblea.

*Spese*

L'ammontare totale delle spese, onorari o remunerazioni di qualunque natura esse siano, a carico della società inerenti al presente atto, è stimato all'incirca in 1.200,- EUR.

DI CUI ATTO IN ORIGINALE, Fatto e stipulato a Lussemburgo, Alla data summenzionata.

E dopo aver dato lettura ed interpretazione di quanto précède all'assemblea e agli organi sociali, tutti noti al notaio estensore per cognome, nome, stato e residenza, questi hanno firmato insieme a me Notaio il presente atto.

Signé: Angelo ZITO, Guillaume WINCKEL, Christelle LANGLOIS, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher le 16 août 2010. Relation: GRE/2010/2854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126488/220.

(100143896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Beluga Shipco GP JVCO II, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.546.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Beluga Shipco GP (the "General Partner"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg and whose registered office is at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Fabian Piron, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

and

2. Mr Niels Stolberg (the "Initial Limited Partner"), a German national whose business address is at Teerhof 59, D-28199 Bremen, Germany, here represented by Fabian Piron, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited partnership (société en commandite simple), which is hereby incorporated:

**I. Form**

**Art. 1. Form.**

1.1 There is hereby established between Beluga ShipCo GP, being the general partner (associé commandité) of the Company (the "General Partner") and all those persons or entities who may become limited partners (associés com-

manditaires) (such limited partners and the Initial Limited Partner together the “Limited Partners”), a limited partnership (société en commandite simple), which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of association (the “Articles”).

1.2 The Limited Partners and the General Partner are referred to, where the context so requires, individually as a Partner and collectively as the Partners.

## II. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 2. Name.** The name of the company is “Beluga Shipco GP JVCO II” (the “Company”).

### Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg limited partnership.

### Art. 4. Corporate object.

4.1 The corporate object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

4.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

4.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4 The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favor or relate to its corporate object.

### Art. 5. Duration.

5.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

5.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy, dissolution, liquidation or any similar event affecting one or several Partners, including the General Partner.

## III. Capital - Partnership interests - Indivisibility of the partnership interests

### Art. 6. Capital.

6.1 The Company’s capital (the “Capital”) is set at EUR 625.01 (in words: six hundred and twenty-five euro and one eurocent) represented by 62,501 (in words: sixty-two thousand five hundred and one) partnership interests divided into 1 (in words: one) general partnership interest held by the General Partner (Part de Commandité) (the “General Partnership Interest” or “Unlimited Partnership Interest”) and 62,500 (in words: sixty-two thousand five hundred) limited partnership interests held by the Limited Partner (Parts de Commanditaires) (the “Limited Partnership Interests”) having a par value of EUR 0.01 (in words: one eurocent) each, all subscribed and fully paid-up.

6.2 The Capital may be increased or reduced by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6.3 The General Partnership Interest and the Limited Partnership Interests are individually referred to as a “Partnership Interest” and, collectively, as the “Partnership Interests”.

#### **Art. 7. Partnership Interests.**

7.1 Each Partnership Interest shall confer one vote, and the dividend and liquidation rights of the Partners shall be proportionate to their respective share in the total subscribed Capital of the Company.

7.2 The General Partnership Interest and the Limited Partnership Interests shall always vote collectively and never vote as separate classes.

7.3 The Partnership Interests are freely transferable among Partners.

7.4 The transfer of Partnership Interests to third parties is subject to the prior consent of the Partners representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company.

7.5 The transfer of Partnership Interests to third parties resulting from the enforcement of any pledges over such Partnership Interests granted by one or several Partners pursuant to any pledge agreement is hereby authorized and shall be performed without the consent of all the Partners.

7.6 The transfer of Partnership Interests is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.7 The Company shall keep a register whereby the name of each Partner and the Partnership Interest that they have in the Company shall be entered. Any transfer of Partnership Interests made pursuant to these Articles shall be entered in such a register by the transferor and the transferee or their duly appointed proxies or failing so by any manager of the General Partner. Furthermore, any pledge or other charges over the Partnership Interests shall be entered into the register and constitute evidence of the existence of any such pledge or charge.

#### **Art. 8. Indivisibility of the Partnership Interests.**

8.1 The Company recognizes only one holder per Partnership Interest; in case a Partnership Interest is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Partnership Interest until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner towards the Company.

8.2 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Partnership Interests may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided that calls are made on all the Partnership Interests in the same proportion and at the same time.

### **IV. Liability of the partners of the Company**

#### **Art. 9. Liability of the Partners of the Company.**

9.1 The holder of the General Partnership Interest is personally, jointly and severally liable with the Company for any and all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

9.2 Holders of Limited Partnership Interests are only liable up to the amount of their contribution made to the Capital of the Company.

### **V. Management - Representation**

#### **Art. 10. Management of the Company.**

10.1 The Company is exclusively managed by the General Partner.

10.2 All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the General Meeting (as defined hereafter) fall within the competence of the General Partner, which shall have the broadest powers to approve, perform and carry out any and all acts, actions and operations consistent with the Company's corporate object.

10.3 The General Partner may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several agent(s) provided that such delegation is (i) not made to a Limited Partner and (ii) enclosed in a power of attorney expressly issued by the General Partner for such purpose.

#### **Art. 11. Representation.**

11.1 The Company shall be bound by the sole signature of the General Partner, itself duly represented.

11.2 The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated in accordance with article 10.3 above.

### **VI. Partners**

#### **Art. 12. General meetings of the Partners.**

12.1 Resolutions of the Partners are adopted at general meetings of the Partners (the "General Meeting(s)") or by way of circular resolutions (the "Partners Circular Resolutions").

12.2 All General Meetings shall be chaired by the General Partner.

12.3 Where resolutions are to be adopted by way of Partners Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all Partners for signature. Partners Circular Resolutions signed by all Partners are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

**Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.**

13.1 The Partners are convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least two weeks prior to the meeting to each Partner at the Partner's address, fax number or email address (each as notified to the Company).

13.2 General Meetings are held at such place and time specified in the notices and shall be quorate if all Partners are present or represented in accordance with article 13.4.

13.3 If all the Partners are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.4 A Partner may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Partner) in order to be represented at any General Meeting. A Partner may also participate by phone and casts its/his vote subsequently, provided that all shareholders consent to such procedure; such subsequent vote shall be cast in writing, by fax, by email or by other means of electronic communication.

13.5 Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Partners of the Company.

13.6 Resolutions (including those pertaining to the amendment of the Articles, the removal and replacement of any of the General Partners, the approval of the accounts, the allocation of profits/dividends, the dissolution, liquidation of the company) to be adopted at General Meetings are passed by Partners owning more than three-quarters of the Capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Partners are convened by registered mail to a second General Meeting and the resolutions are adopted at the General Meeting by Partners owning more than three-quarters of the Capital.

**VII. Annual accounts - Allocation of profits****Art. 14. Financial year and annual General Meeting.**

14.1 The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of the same year.

14.2 Except as otherwise provided by law, each year the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts each Partner has towards the Company.

14.3 Each Partner may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

14.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Partners Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

14.5 Except as otherwise provided under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

**Art. 15. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.**

15.1 The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be Partners, when so required by law.

15.2 The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.3 The Partners appoint the commissaires aux comptes, if any, and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 16. Allocation of profits.**

16.1 The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.2 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the General Partner;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the General Meeting within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Partners must refund the excess to the Company.

### VIII. Dissolution - Liquidation

#### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Partners adopted in accordance with articles 12 and 13 above. The Partners must appoint one or several liquidators, who need not be Partners, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Partners, the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus remaining after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Partners in proportion to the Partnership Interests each Partner owns.

### IX. General provisions

#### Art. 18. General Provisions.

18.1 Notices and communications are made or waived and the resolutions taken by the General Partner, in its capacity as exclusive manager of the Company, as well as the Partners Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the resolutions taken by the General Partner, in its capacity as exclusive manager of the Company, or the Partners Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the Partners from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31<sup>st</sup>, 2010.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, the appearing parties, prenamed and represented as stated above, declare that they subscribe to 62,501 (in words: sixty-two thousand five hundred and one) Partnership Interests representing the total subscribed Capital of the Company as follows:

Beluga Shipco GP .....	1	General Partnership Interest
Mr Niels Stolberg .....	62,500	Limited Partnership Interests
Total .....	62,501	Partnership Interests

and each appearing party, prenamed and represented as stated above, fully pays them up as follows:

#### 1. For Beluga Shipco GP

Beluga Shipco GP, in its capacity as General Partner, subscribes to one (1) General Partnership Interest, having a par value of EUR 0.01 (in words: one eurocent), and fully pays it up by way of a contribution in cash in the amount of EUR 0.01 (in words: one eurocent).

The amount of EUR 0.01 (in words: one eurocent) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### 2. For Mr Niels Stolberg

Mr Niels Stolberg, in his capacity as Limited Partner, subscribes to 62,500 (in words: sixty-two thousand five hundred) Limited Partnership Interests, having a par value of EUR 0.01 (in words: one eurocent) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in the amount of EUR 625 (in words: six hundred and twenty-five euro).

The amount of EUR 625 (in words: six hundred and twenty-five euro) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300 (in words: one thousand three hundred euro).

*Resolutions of the general meeting of the partners*

Immediately after the incorporation of the Company, the Partners of the Company, representing the entire Capital of the Company have passed the following resolution:

The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L2311, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by them with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Beluga Shipco GP (l'Associé Commandité), une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Fabian Piron, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

et

2. Mr Niels Stolberg (l'Associé Commanditaire Initial), un ressortissant allemand ayant son adresse professionnelle au Teerhof 59, D-28199 Bremen, Allemagne, ici représentée par Fabian Piron, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société en commandite simple, qui est ainsi constituée:

**I. Forme**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.**

1.1 Il est formé par la présente entre Beluga ShipCo GP, étant l'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité) et toutes ces personnes ou entités qui peuvent devenir associés commanditaires (les Associés Commanditaires) (ces commanditaires ainsi que l'Associé Commanditaire Initial ensemble les «Associés commanditaires»), une société en commandite simple, qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Les Associés Commanditaires et l'Associé Commandité sont désignés, lorsque le contexte l'exige, individuellement comme un Associé et collectivement comme les Associés.

**II. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la société est "Beluga Shipco GP JVCO II" (la Société).

**Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité. Lorsque l'Associé Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société en commandite simple de droit luxembourgeois.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les missions des titres participatifs du débiteur à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

4.3 La Société peut employer généralement toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 La Société peut, de manière générale, effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 5. Durée.**

5.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la dissolution, de la liquidation ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés, en ce compris l'Associé Commandité.

### **III. Capital - Parts - Indivisibilité des parts**

#### **Art. 6. Capital.**

6.1 Le capital de la Société (le Capital) est fixé à EUR 625.01 (six cent vingt-cinq Euros et un centime d'Euro) représenté par 62.501 (soixante-deux mille cinq cent une) parts divisées en 1 (une) Part de Commandité détenue par l'Associé Commandité (la Part) de Commandité ou la Part Illimitée) et 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) Parts de Commanditaires détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts de Commanditaires ou les Parts Limitées) ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

6.2 Le Capital peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

6.3 La Part de Commandité et les Parts de Commanditaires sont désignées individuellement comme une Part et collectivement comme les Parts.

#### **Art. 7. Parts.**

7.1 Chaque Part aura un vote et le dividende et les droits de liquidation des Associés seront proportionnels à leur participation respective dans le Capital total souscrit de la Société.

7.2 Les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaires voteront toujours collectivement et ne voteront jamais en tant que classes séparées.

7.3 Les Parts sont librement cessibles entre Associés.

7.4 La cession des Parts à des tiers est soumise au consentement préalable des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

7.5 Le transfert de Parts à des tiers résultant de l'exécution de tout gage sur de telles Parts accordé par un ou plusieurs Associés en vertu d'un contrat de gage est autorisé et pourra être effectué sans le consentement de tous les Associés.

7.6 La cession des Parts n'engage la Société ou les tiers qu'après avoir été notifiée ou acceptée par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.7 La Société tiendra un registre dans lequel le nom de chaque Associé ainsi que les Parts qu'il détient dans la Société seront inscrits. Tout transfert de Parts fait conformément aux présents Statuts doit être inscrit dans un tel registre par le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires dûment nommés ou, à défaut, par tout gérant de l'Associé Commandité. De plus, tout gage ou autres charges grevant les Parts doivent être inscrits dans le registre qui prouve l'existence de tout gage ou charge.

#### **Art. 8. Indivisibilité des Parts.**

8.1 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part; au cas où une Part est détenue par plusieurs personnes, la Société est en droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part jusqu'à ce qu'une personne soit nommée ou désignée par les co-détenteurs comme étant le propriétaire unique envers la Société.

8.2 Les montants impayés, le cas échéant, sur les Parts émises et en circulation peuvent être appelables à tout moment à la discrétion de l'Associé Commandité, à condition que les appels soient effectués pour toutes les Parts dans la même proportion et au même moment.

### **IV. Responsabilité des Associés de la Société**

#### **Art. 9. Responsabilité des Associés de la Société.**

9.1 Le détenteur de la Part de Commandité est personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent pas être épurées en-dehors des actifs de la Société.

9.2 Les détenteurs des Parts de Commanditaires ne sont responsables qu'à hauteur du montant de leur apport fait au Capital de la Société.

### **V. Gestion - Représentation**

#### **Art. 10. Gestion de la Société.**

10.1 La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale (comme défini ci-après) sont de la compétence de l'Associé Commandité, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour approuver, effectuer et réaliser tous actes, actions et opérations conformes à l'objet social de la Société.

10.3 L'Associé Commandité peut de temps à autre déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) à condition que cette délégation (i) ne soit pas effectuée à un Associé Commanditaire et (ii) est jointe dans une procuration expressément émise par l'Associé Commandité à cet effet.

#### **Art. 11. Représentation.**

11.1 La Société sera engagée par la signature individuelle de l'Associé Commandité, lui-même dûment représenté.

11.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 10.3 ci-dessus.

### **VI. Associés**

#### **Art. 12. Assemblées générales des Associés.**

12.1 Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblées générales des Associés (l'Assemblée ou les Assemblées générale(s)) ou par résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

12.2 Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Commandité.

12.3 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera envoyé à tous les Associés pour signature. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### **Art. 13 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote.**

13.1 Les Associés sont convoqués par l'Associé Commandité en vertu d'une convocation indiquant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins deux semaines avant la réunion à chaque Associé à l'adresse des Associés, à leur numéro de fax ou à leur adresse e-mail (chacune notifiée à la Société).

13.2 Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et à l'heure indiqués dans les convocations et ne peuvent valablement siéger que si tous les Associés sont présents ou représentés, conformément à l'article 13.4.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés et s'ils se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.4 Un Associé peut donner procuration écrite à une autre personne (Associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale. Un Associé peut également participer par téléphone et donner son vote subséquent, à condition que tous les associés aient consenti à cette procédure; tels votes subséquents devront être émis par écrit, par e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique.

13.5 Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représentera le corps entier des Associés de la Société.

13.6 Les résolutions (en ce compris celles concernant les modifications statutaires, la révocation et le remplacement de l'un des Associés Commandités, l'approbation des comptes, l'affectation des bénéfices/dividendes, la dissolution, liquidation de la Société) à adopter en Assemblées Générales sont adoptées par les Associés détenant plus de trois-quarts du Capital. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à l'Assemblée Générale par les Associés détenant plus de trois-quarts du Capital.

## VII. Comptes annuels - Affectations des bénéfices

### Art. 14. Exercice social et Assemblée Générale annuelle.

14.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2 Sauf indication contraire de la loi, chaque année l'Associé Commandité doit préparer le bilan et le compte de résultats conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes que chaque Associé détient envers la Société.

14.3 Chaque Associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du compte de résultats au siège social de la Société.

14.4 Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale Annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

14.5 Sauf disposition contraire selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, les comptes annuels doivent être déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale Annuelle et au plus tard dans les sept mois suivant la date de clôture de l'exercice social.

### Art. 15. Commissaires aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

15.1 Le contrôle de la Société sera confié à un ou plusieurs commissaire(s) aux compte(s), Associés ou non, dans les cas prévus par la loi.

15.2 Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.3 Les associés nomment les commissaires aux comptes, le cas échéant, et les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

### Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.2 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par l'Associé Commandité;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par l'Assemblée Générale dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excédent à la Société.

## VIII. Dissolution - Liquidation

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée conformément aux articles 12 et 13 ci-dessus. Les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, le(s) liquidateur(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Associés proportionnellement au nombre de Parts que chaque Associé détient.

## IX. Dispositions générales

### Art. 18. Dispositions Générales.

18.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions prises par l'Associé Commandité, en sa capacité de gérant unique de la Société, ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique généralement accepté.

18.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions prises par l'Associé Commandité, en sa capacité de gérant unique de la Société, ou les résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

*Souscription - Libération*

Ces faits exposés, les parties comparantes, précitées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire à 62.501 (soixante-deux mille cinq cent une) Parts représentant le Capital souscrit intégral de la Société comme suit:

Beluga Shipco GO .....	1	Part de Commandité
Mr Niels Stolberg .....	62.500	Parts de Commanditaires
Total .....	62.501	Parts

et chaque partie comparante, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, libère intégralement ces Parts comme suit:

1. Pour Beluga Shipco GP

Beluga Shipco GP, en sa capacité d'Associé Commandité, souscrit à 1 (une) Part de Commandité, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 0,01 (un centime d'Euro).

Le montant de EUR 0,01 (un centime d'Euro) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

2. Pour Mr Niels Stolberg

Mr Niels Stolberg, en sa capacité d'Associé Commanditaire, souscrit à un 62.500 (soixante deux mille cinq cents) Parts de Commanditaires, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de EUR 625 (six cent vingt-cinq Euros).

Le montant de EUR 625 (six cent vingt-cinq Euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.300 (mille trois cents Euros).

*Résolutions de l'assemblée générale des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du Capital de la Société ont pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L2311, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Piron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2010. LAC/2010/39590. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126508/501.

(100144366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

**Prologis Italy XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.044.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 1<sup>er</sup> septembre 2010 trente (30) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, cād, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments

BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV .....	30 parts
Total .....	30 parts sociales

Le 14 septembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010126881/20.

(100143424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

### **ID Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 155.552.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le treize septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Julie Schelfhaut, employée privée, née à Messancy (Belgique) le 30 octobre 1983, demeurant à Florenville, B-6820, rue Chanoine Gringoire, 3A,

2) Monsieur Ismaël Dian, Expert-Comptable, né à Virton (Belgique) le 15 novembre 1979, demeurant à Florenville, B-6820, rue Chanoine Gringoire, 3A,

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La société a pour principal objet toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.

En rapport avec les activités dont question ci-avant, la société exercera une activité de consultance. Elle pourra également délivrer divers conseils d'organisation, d'administration et de management.

La société pourra également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que d'autres investissements, incluant, mais non limités, à l'immobilier.

Le contrôle, la gestion, le développement de ces participations et la mise en valeur de ces participations font également partie de l'objet social.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription et de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura comme dénomination "ID Consulting S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à € 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de € 125 (cent vingt cinq euros) chacune.

-Cinquantes (51) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Ismaël Dian prénommé,

- Quarante neuf (49) parts sociales ont été souscrites par Madame Julie Schelfhaut prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces de sorte que la somme de € 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire au moyen d'un certificat de blocage émis par une banque.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 8.** Le capital social pourra être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 10.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 11.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne seront transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

**Art. 12.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 13.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature du gérant porteur de l'autorisation d'établissement requise par la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Si la société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les associés pourront prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets pourra être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2011.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ € 900.- (neuf cents euros).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés représentant l'intégralité du capital social, représentés ainsi qu'il a été dit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Julie Schelfhaut, employée privée, née à Messancy (Belgique) le 30 octobre 1983, demeurant à Florenville, B-6820, rue Chanoine Gringoire, 3A,

- Monsieur Ismaël Dian, Expert-Comptable, né Virton (Belgique) le 15 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1835 Luxembourg, rue des Jardiniers, 17.

3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un des gérants à l'exception des matières faisant l'objet d'une autorisation d'établissement requise par la loi, matières pour lesquelles la société sera engagée par la signature d'un gérant porteur de cette autorisation d'établissement.

4) L'adresse du siège social est fixée à L-2267 Luxembourg, rue d'Orange, n°18.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.Schelfhaut, I.Dian, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 septembre 2010 Relation: LAC72010/40252 Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): F.SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126601/127.

(100144439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

**Stalingrad Lux Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.830.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juillet 2010*

1. La liquidation de la société STALINGRAD LUX INVESTMENTS S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de la société Stardust Luxembourg S.A. au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

MERLIS SARL

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2010126772/17.

(100143910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

**Novagreen PV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.541.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six août.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- "SUDOSHI S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 143.040,

représentée par Monsieur Gary Steve TER BRAAK, gérant de sociétés, demeurant à F-57330 Roussy le Bourg, 6, rue Centrale,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 août 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- "KAP 1 S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 149.120,

représentée par ses deux gérants à savoir:

- Monsieur Camille KOENER, gérant de sociétés, demeurant à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig,

- Monsieur Fernando PASCOLINI, gérant de sociétés, demeurant à L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel,

ici représenté par Monsieur Philippe AULNER, indépendant, demeurant à L-3543 Dudelange, 22, rue Pasteur,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 juillet 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

3.- "De Storm B.V.", société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-1614 LV Lutjebroek, 10, Horn, immatriculée à la Chambre de Commerce de Lutjebroek sous le numéro 36.05.3946,

représentée par son gérant Monsieur Jan DE JONGE, gérant de sociétés, demeurant à NL-1614 LV Lutjebroek, 10, Horn.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la vente de systèmes d'énergie renouvelable et de panneaux solaires. La société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "NOVAGREEN PV S.à r.l." société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- "SUDOSHI S.A.", prénommée, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
2.-"KAP 1 S.à r.l.", prénommée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
3.- "De Storm B.V.", prénommée, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associées reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille dix.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à quatre.
- 2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Camille KOENER, prénommé.
- 3.- Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Gary Steve TER BRAAK, prénommé,
  - Monsieur Philippe AULNER, prénommé,
  - Monsieur Fernando PASCOLINI, prénommé.
- 4.- La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par les signatures conjointes du gérant technique et de l'un des gérants administratifs de la société.
- 5.- L'adresse de la société sera la suivante:
  - L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparantes, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Ter Braak, C. Koener, P. Aulner, J. De Jonge, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Relation: LAC/2010/38262. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126689/115.

(100144268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Octoplas Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 73.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126694/10.

(100144435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**OLIVI Antonio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 298, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 27.259.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010126695/10.

(100143976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Opera Gallery Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 144.488.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 22/09/10.

Signature.

Référence de publication: 2010126697/10.

(100144067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Wagram Lux Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.832.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juillet 2010*

1. La liquidation de la société WAGRAM LUX INVESTMENTS S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de la société Stardust Luxembourg S.A. au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme  
MERLIS SARL  
Le Liquidateur  
Signature

Référence de publication: 2010126795/17.

(100143897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Pinxton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 56.270.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 septembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010126706/10.

(100144417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Pinxton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 56.270.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 septembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010126707/10.

(100144418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Pinxton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 56.270.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 septembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010126708/10.

(100144419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Redline Finance Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 100.359.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 14 septembre 2010 à 10.00 heures*

L'assemblée générale renouvelle les mandats de l'administrateur-délégué et des administrateurs à savoir:

Madame Roswitha CREMER, administrateur et administrateur-délégué, née à Saint Vith (B) le 10/05/1967 et demeurant à L – 9990 Weiswampach, 24, Breidelterweeg;

Monsieur Roger NYSTEN, administrateur, né à Uccle (B) le 01.05.1943 et demeurant à L – 9991 Weiswampach, 24, Gruuss Strooss;

Monsieur Francis MESGUICH, administrateur, né à Oran (Algérie) le 31/01/1945 et demeurant à F – 59000 Anzin, 14 Rue Thiers.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Serge MESGUICH n'est plus renouvelé.

Il sera remplacé par Monsieur André ROELANTS, né à Anvers (B) le 01.05.1943, demeurant à L – 9990 Weiswampach, 22, Breidelterweeg

Ce mandat se terminera également à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Diekirch, le 14 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010126719/24.

(100143857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Tyche Business Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 96.651.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire du 1<sup>er</sup> juin 2005*

1. Les mandats d'administrateur de Messieurs Johan PRIEM (né à Izegem (B), le 08/09/1965, demeurant à L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale), Bernard BOSQUEE (né à Bastogne (B), le 26/01/1964, demeurant à L-7340 Heisdorf, 24, rue de la Forêt verte) et Filip Van de Velde (né à Gand (B), le 16/06/1967 demeurant à B-9070 Destelbergen, Kouterstraat, 81) et de Madame Katia Priem (née à Izegem, le 03/01/1970, demeurant à B-9070 Destelbergen, Kouterstraat, 81) sont renouvelé pour une période de six ans.

2. Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Johan PRIEM (né à Izegem (B), le 08/09/1965, demeurant à L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale) est renouvelé pour une période de six ans.

3. Le mandat de commissaire aux comptes de la société PARFININDUS S.à r.l. (EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES), société de droit luxembourgeois inscrite au registre de commerce sous le numéro B 56.469 sise au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen est renouvelé pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Johan PRIEM / Bernard BOSQUEE

*Administrateur-délégué / Administrateur*

Référence de publication: 2010127519/23.

(100144211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Prefaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 38.165.

—  
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.08.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010126711/11.

(100144388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**CPI Capital Partners Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 103.927.

—  
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle, le nom du registre:

CPI Capital Partners Europe, L.P.

601, Lexington Avenue

19<sup>th</sup> Floor

New York, NY 10022

Etats Unis d'Amerique

No du registre: Registre de Commerce pour l'Angleterre

Il est à noter le changement suivant quant au nombre de parts sociales:

46 parts sociales Class A

46 parts sociales Class B

46 parts sociales Class C

46 parts sociales Class D

47 parts sociales Class E

84 parts sociales Class F

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle, le numero d'immatriculation, le nom du registre ainsi que le nom de l'Associé

CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P.

601, Lexington Avenue

19<sup>th</sup> Floor

New York, NY 10022

Etats Unis d'Amerique

Numero d'immatriculation: LP 11169 (et non pas LP 011169)

No du registre: Registre de Commerce pour l'Angleterre

Il est à noter le changement suivant quant au nombre de parts sociales:

37 parts sociales Class A

37 parts sociales Class B

37 parts sociales Class C

37 parts sociales Class D

37 parts sociales Class E

En conséquence, l'associé CPI Capital Partners LP ne détient plus de parts sociales dans le capital de CPI Capital Partners Europe Holdings Sarl.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010127494/43.

(100143980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Pro-Vision S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.420.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126712/10.

(100144410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Quercus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 84.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010126714/11.

(100144071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Stratford Capital Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 132.784.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 21 juillet 2009*

Le Conseil de Gérance informe la révocation de Monsieur Jean-Luc PLEUROIS, suite à son décès survenu le 05 juillet 2009. Il n'est pas procédé à la nomination d'un nouveau Membre du Conseil de Gérance.

*Pour la société*

STRATFORD CAPITAL MANAGEMENT S.à.r.l.

Référence de publication: 2010126736/12.

(100143804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Rambouillet Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.237.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Référence de publication: 2010126716/10.

(100144412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Rus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 111.317.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010126725/11.

(100144138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Renaissance Management B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.900,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.  
R.C.S. Luxembourg B 141.078.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 13 septembre 2010*

En date du 13 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Galya Mezentseva en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 13 septembre 2010.

- De nommer Mademoiselle Claudia Vellandi, née le 6 septembre 1984 au Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 13 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Mademoiselle Christel Damaso

Mademoiselle Claudia Vellandi

*Gérants de classe B:*

Monsieur Reiner Sachau

Monsieur Michel Miserez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, septembre 2010.

Référence de publication: 2010126720/24.

(100143839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Rus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 111.317.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010126726/11.

(100144139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**T - Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 133.319.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> août 2010.*

L'assemblée a pris connaissance de la démission de Monsieur Marochi Rico comme administrateur.

L'assemblée a décidé:

De nommer comme nouveau administrateur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2013

Monsieur Tom Lahure

12b, rue de la Chapelle

L-4967 Clemency

Né le 23 janvier 1980 à Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

*Pour la société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2010126776/19.

(100143977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**SA.TU. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.854.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126737/9.

(100144395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Satalux, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.684.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126738/9.

(100144448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Sesamon S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 78.446.

En date du 13 septembre 2010, la Fiduciaire Continentale a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société SE-SAMQN S.A. en ses bureaux, sis 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 78 446. Par conséquent, la convention de domiciliation conclue entre la société SESAMON S.A. et la Fiduciaire Continentale a été résiliée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010126740/11.

(100144385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

**Sigmatech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.217.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126741/9.

(100144393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

**Foxitec S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.276.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 1<sup>er</sup> avril 2010*

Les mandats des administrateurs de Messieurs Karl LOUARN, Marc BOLAND et Joeri STEEMAN (tous demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est appelé au poste de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA, dont le mandat est arrivé à échéance.

Pour extrait sincère et conforme

Marc BOLAND / Joeri STEEMAN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010126859/16.

(100143111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Société Européenne d'Expertises Techniques, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour S.E.E.T. S.à r.l., SOCIETE EUROPEENNE D'EXPERTISES TECHNIQUES

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2010126746/12.

(100143819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

**SPE III Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.262.

---

*Transfert de siège*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

SPE III Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010126762/18.

(100144144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Steinbrech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 94, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 110.196.

---

*Auszug aus der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 08/09/2010*

Einstimmig beschließen die Anteilhaber den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung an folgende Adresse zu verlegen:

L-7220 Walferdange, 94, route de Diekirch.

Walferdange, den 22 September 2010.

Référence de publication: 2010126773/12.

(100143958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Walberg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 137.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010126796/12.

(100144135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Suria Holdings, Société à responsabilité limitée holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126774/10.

(100143807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**The European Asset Value Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.528.

---

**RECTIFICATIF**

Le dépôt Numéro L080140373 du 22.09.2008 est erroné, Monsieur Godfrey Abel n'ayant pas été nommé délégué à la gestion journalière.

Référence de publication: 2010126778/10.

(100144415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Triton III LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.878.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126780/10.

(100144446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Talentia Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2515 Luxembourg, 8, avenue Joseph Sax.

R.C.S. Luxembourg B 59.972.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 septembre 2010 que:

- A été élu aux fonctions d'administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature:

Monsieur Ion RADU, administrateur de sociétés, né le 08/10/1967 à Lipanesti-Prahova (Roumanie), demeurant au N° 8, Avenue Joseph Sax, L-2515 Luxembourg,

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat:

Du: 19, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg

Au: 8, Avenue Joseph Sax, L-2515 Luxembourg,

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010126783/18.

(100143831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Tornasol Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.182.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010126789/13.

(100144010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Toolux Sanding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 142.041.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010126788/9.

(100144001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

**Xtreme Equipment Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 151.988.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59675 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126801/10.

(100143959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

**Zynga Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 151.977.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59667 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126804/10.

(100143979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

**CEP III Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 127.711.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 16 septembre 2010:*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 16 septembre 2010:

- que l'assemblée a nommé Mr Sam Block III, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, Londres W1J6ER, Grande Bretagne, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 16 septembre 2010 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

CEP III Participations S.à r.l. SICAR

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010126834/18.

(100143381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Accotrust, Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 31, rue Hiehl.  
R.C.S. Luxembourg B 102.929.

*Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 25.05.2010:*

*Résolution*

L'assemblée a décidé le transfert de son siège social de Junglinster (L-6117), 11a rue de la Gare, à Junglinster (L-6131), 31 rue Hiehl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. ...  
adm. dél.

Référence de publication: 2010126822/14.

(100143426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Alenex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.097.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 septembre 2010*

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

ALENEX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126823/19.

(100143259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**DTLeurope GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 39, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 136.818.

—  
EXTRAIT

*Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 29. Januar 2010*

- Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz von 1E, route du Vin, L-5445 Schengen (Gemeinde Schengen) zum 1. Februar 2010 nach 39, route du Vin, L-5441 Remerschen (Gemeinde Schengen) zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. September 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010126844/13.

(100143601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Triton III No. 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.899.

—  
EXTRAIT

Suite à plusieurs transferts de parts entre parties conclus respectivement en date du 17 septembre 2010, certaines parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante:

- Triton Fund III F&F G L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey (Channel Islands) a transféré 138 parts sociales de Catégorie A, 138 parts sociales de Catégorie B, 138 parts sociales de Catégorie C, 138 parts sociales de Catégorie D, 138 parts sociales de Catégorie E, 138 parts sociales de Catégorie F, 138 parts sociales de Catégorie G, 138 parts sociales de Catégorie H, 138 parts sociales de Catégorie I et 138 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III Executives LP, ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) («Triton Fund III Executives LP»).

- Triton Fund III L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) («Triton Fund III LP»), a transféré 100 parts sociales de Catégorie A, 100 parts sociales de Catégorie B, 100 parts sociales de Catégorie C, 100 parts sociales de Catégorie D, 100 parts sociales de Catégorie E, 100 parts sociales de Catégorie F,

100 parts sociales de Catégorie G, 100 parts sociales de Catégorie H, 100 parts sociales de Catégorie I et 100 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III Executives LP;

- Triton Fund III L.P. a transféré 232 parts sociales de Catégorie A, 232 parts sociales de Catégorie B, 232 parts sociales de Catégorie C, 232 parts sociales de Catégorie D, 232 parts sociales de Catégorie E, 232 parts sociales de Catégorie F, 232 parts sociales de Catégorie G, 232 parts sociales de Catégorie H, 232 parts sociales de Catégorie I et 232 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III F&F No.2 L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands);

- Triton Fund III L. P. a transféré 9.180 parts sociales de Catégorie A , 9.180 parts sociales de Catégorie B, 9.180 parts sociales de Catégorie C, 9.180 parts sociales de Catégorie D, 9.180 parts sociales de Catégorie E, 9.180 parts sociales de Catégorie F, 9.180 parts sociales de Catégorie G, 9.180 parts sociales de Catégorie H, 9.180 parts sociales de Catégorie I et 9.180 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III No.2 LP, ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands);

- Triton Fund III L.P. a transféré 1.678 parts sociales de Catégorie A, 1.678 parts sociales de Catégorie B, 1.678 parts sociales de Catégorie C, 1.678 parts sociales de Catégorie D, 1.678 parts sociales de Catégorie E, 1.678 parts sociales de Catégorie F, 1.678 parts sociales de Catégorie G, 1.678 parts sociales de Catégorie H, 1.678 parts sociales de Catégorie I et 1.678 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III G LP., ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands);

- Triton Fund III L. P. a transféré 655 parts sociales de Catégorie A, 655 parts sociales de Catégorie B, 655 parts sociales de Catégorie C, 655 parts sociales de Catégorie D, 655 parts sociales de Catégorie E, 655 parts sociales de Catégorie F, 655 parts sociales de Catégorie G, 655 parts sociales de Catégorie H, 655 parts sociales de Catégorie I et 655 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III F&F No.3 LP, ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands);

- Triton Fund III L.P. a transféré 908 parts sociales de Catégorie A, 908 parts sociales de Catégorie B, 908 parts sociales de Catégorie C, 908 parts sociales de Catégorie D, 908 parts sociales de Catégorie E, 908 parts sociales de Catégorie F, 908 parts sociales de Catégorie G, 908 parts sociales de Catégorie H, 908 parts sociales de Catégorie I et 908 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III F&F No.4 LP., ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands);

- Triton Fund III L.P. a transféré 58 parts sociales de Catégorie A, 58 parts sociales de Catégorie B, 58 parts sociales de Catégorie C, 58 parts sociales de Catégorie D, 58 parts sociales de Catégorie E, 58 parts sociales de Catégorie F, 58 parts sociales de Catégorie G, 58 parts sociales de Catégorie H, 58 parts sociales de Catégorie I et 58 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III F&F LP., ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands),

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Triton Fund III No.2 L.P. ....	9.180 parts sociales de Catégorie A
	9.180 parts sociales de Catégorie B
	9.180 parts sociales de Catégorie C
	9.180 parts sociales de Catégorie D
	9.180 parts sociales de Catégorie E
	9.180 parts sociales de Catégorie F
	9.180 parts sociales de Catégorie G
	9.180 parts sociales de Catégorie H
	9.180 parts sociales de Catégorie I
	9.180 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III L.P. ....	111.685 parts sociales de Catégorie A
	111.685 parts sociales de Catégorie B
	111.685 parts sociales de Catégorie C
	111.685 parts sociales de Catégorie D
	111.685 parts sociales de Catégorie E
	111.685 parts sociales de Catégorie F
	111.685 parts sociales de Catégorie G
	111.685 parts sociales de Catégorie H
	111.685 parts sociales de Catégorie I
	111.685 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III G L.P. ....	1 .678 parts sociales de Catégorie A
	1 .678 parts sociales de Catégorie B
	1 .678 parts sociales de Catégorie C

	1 .678 parts sociales de Catégorie D
	1 .678 parts sociales de Catégorie E
	1 .678 parts sociales de Catégorie F
	1 .678 parts sociales de Catégorie G
	1 .678 parts sociales de Catégorie H
	1 .678 parts sociales de Catégorie I
	1 .678 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III F&F No.2 L.P. ....	233 parts sociales de Catégorie A
	233 parts sociales de Catégorie B
	233 parts sociales de Catégorie C
	233 parts sociales de Catégorie D
	233 parts sociales de Catégorie E
	233 parts sociales de Catégorie F
	233 parts sociales de Catégorie G
	233 parts sociales de Catégorie H
	233 parts sociales de Catégorie I
	233 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III F&F L.P. ....	58 parts sociales de Catégorie A
	58 parts sociales de Catégorie B
	58 parts sociales de Catégorie C
	58 parts sociales de Catégorie D
	58 parts sociales de Catégorie E
	58 parts sociales de Catégorie F
	58 parts sociales de Catégorie G
	58 parts sociales de Catégorie H
	58 parts sociales de Catégorie I
	58 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III F&F No.3 L.P. ....	656 parts sociales de Catégorie A
	656 parts sociales de Catégorie B
	656 parts sociales de Catégorie C
	656 parts sociales de Catégorie D
	656 parts sociales de Catégorie E
	656 parts sociales de Catégorie F
	656 parts sociales de Catégorie G
	656 parts sociales de Catégorie H
	656 parts sociales de Catégorie I
	656 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III F&F No.4 L.P. ....	909 parts sociales de Catégorie A
	909 parts sociales de Catégorie B
	909 parts sociales de Catégorie C
	909 parts sociales de Catégorie D
	909 parts sociales de Catégorie E
	909 parts sociales de Catégorie F
	909 parts sociales de Catégorie G
	909 parts sociales de Catégorie H
	909 parts sociales de Catégorie I
	909 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III F&F G L.P. ....	362 parts sociales de Catégorie A
	362 parts sociales de Catégorie B
	362 parts sociales de Catégorie C
	362 parts sociales de Catégorie D
	362 parts sociales de Catégorie E
	362 parts sociales de Catégorie F
	362 parts sociales de Catégorie G
	362 parts sociales de Catégorie H

	362 parts sociales de Catégorie I
	362 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III Executives L.P. . . . . .	239 parts sociales de Catégorie A
	239 parts sociales de Catégorie B
	239 parts sociales de Catégorie C
	239 parts sociales de Catégorie D
	239 parts sociales de Catégorie E
	239 parts sociales de Catégorie F
	239 parts sociales de Catégorie G
	239 parts sociales de Catégorie H
	239 parts sociales de Catégorie I
	239 parts sociales de Catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III No.8 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010126782/146.

(100144427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

**Axe Medical S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.816.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 septembre 2010*

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

Axe Medical S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010126824/19.

(100143262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Kenmore European Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.646.

La dénomination de l'associé KENMORE EUROPE LIMITED (anc.: DALGEN (NO. 1006) LIMITED) a changé et devient: European Commercial Real Estate Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2010126870/16.

(100143603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.